

CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024

SECTION : HOTELLERIE-RESTAURATION

OPTION : SERVICE ET COMMERCIALISATION

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Epreuve disciplinaire.	- L'usage de la calculatrice est autorisée pour les deux épreuves écrites disciplinaires, selon les modalités de la <u>circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021</u>. - L'utilisation de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique dont les montres connectées est strictement interdite.
28/03/2024	9h à 14h	Epreuve disciplinaire appliquée.	- L'usage de la calculatrice est autorisée pour les deux épreuves écrites disciplinaires, selon les modalités de la <u>circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021</u>. - L'utilisation de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique dont les montres connectées est strictement interdite.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.